

## SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le mardi 18 décembre 2018 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de François DUMARS, Maire.

Présents : Mrs Robert MABILLOTTE, Jean-Claude BAGUET, Sylvain CUYER,  
Loïc TAPISSIER, Frédéric LANGLOIS, Jean-François GOMEZ.  
Mmes Sophie FOUCAULT, Annick DUPONT, Pascaline HAMONIER, Isabelle DESHAYES.

Absents excusés : M. Philippe PICQUE (pouvoir Mme S. FOUCAULT)  
Mmes Isabelle POSTEL. Sophie CHAUMEIL,

Mme Sophie FOUCAULT est nommée secrétaire de séance.

Avant que la séance soit ouverte, M. Robert MABILLOTTE demande à faire une déclaration :

- M. Robert MABILLOTTE déclare qu'au cours de la dernière séance du Conseil Municipal il avait évoqué une baisse de la marge sur le prix des carburants de la station-service, soit 0.03€ par litre pour ramener la marge à 0.02€ par litre et que ce point n'a pas été débattu et n'a pas fait l'objet d'une délibération. Il émet l'idée de vendre de l'éthanol.  
Il rend donc la clé du local technique de la station-service, qu'il possédait depuis la mise en service de la station. Il énonce une liste de sujets abordés par lui et restés sans suite. Il déclare qu'il n'est plus solidaire de l'équipe municipale dont il faisait partie lors de l'élection municipale et vouloir reprendre son indépendance.
- M. Jean-François GOMEZ pense que la marge sur le prix du carburant aurait pu être baissée.

### **- DEMANDE D'AJOUT A L'ORDRE DU JOUR : DELIBERATION CONCERNANT LES TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE DES LOCAUX COMMUNAUX.**

M. François DUMARS expose que des travaux supplémentaires ont été décidés sur chantier. Les devis présentés par les entreprises DROUET (électricité : 7317,50€) GILLON (portes isolantes : 6308,00€ HT et faux plafond 907,20€ HT) soit un coût total de 15975,74€

Plusieurs membres du Conseil Municipal auraient souhaité disposer du projet de la délibération avant le conseil.

11 voix POUR

M. Robert MABILLOTTE s'abstient.

En conséquence la décision modificative au budget M14 est adoptée ainsi.

#### **Section d'Investissement :**

Article 21318 : Programme N° 299 « Bâtiments communaux-Tx d'Economie d'Énergie » + 13 200.00€

Recettes 021 : Virement de la Section de Fonctionnement : + 13 200.00€

## **Section de Fonctionnement**

Dépenses : Article 023 : Virement à la Section d'Investissement : + 13 200.00€

Recettes : 6419 : Remboursement sur rémunération du personnel : + 11 843.00€

Recettes 6459 : Remboursement sur charges de sécurité sociale : + 1 357.00€

## **- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13 NOVEMBRE 2018**

M. Robert MABILLOTE refuse de signer ce procès-verbal.

### **- PRIX DES MAISONS FLEURIES 2018**

Suite au concours des maisons fleuries 2018, le Conseil Municipal décide d'octroyer aux lauréats, des bons d'achat d'une valeur de 35€, 25€ et 15 € selon le classement.

Les bons d'achat sont à faire valoir au magasin GAMM VERT de Songeons et au magasin Fleurs et Halle de Songeons.

Le total des bons d'achat représente une somme de 780€.

### **RESULTATS :**

#### ***MAISON AVEC COUR ET JARDIN***

**1<sup>er</sup> Prix : 35 €** : Mr et Mme CUYER Martial, Mme HENNEBELLE Suzanne, Mme MABILLOTTE Claudine.

**2<sup>ème</sup> Prix : 25€** : Mr et Mme LETAILLEUR Thierry, Mr et Mme DECREPT Denis, Mr et Mme THIROUARD Jacques, Mr et Mme NOTTEBOOM Bernard, Mr et Mme FRION Serge, Mr et Mme PINEL Jacky.

**3<sup>ème</sup> Prix : 15€** : Mr et Mme CARON Jean-Pierre, Mr et Mme ARNOULT Jean-Claude, Mr et Mme GARNIER Pierre, Mr et Mme DUPONT Annick, Mr et Mme CRUEL André, Mr et Mme BRIMEUX Christian, Mr et Mme WARIN Michel, Mme KLEIJN Chantal.

#### ***PRIX SPECIAL ORIGINAL***

**1<sup>er</sup> Prix : 35** : Mr et Mme LEFEVRE Gérald – 21, Route de Dieppe

#### ***MAISON AVEC DECOR FACADE***

**1<sup>er</sup> Prix 35 €** : Mr et Mme DEMEULENAERE Michel, Mme MABILLOTTE Séverine, Mr et Mme RENAUT Serge, Mme COCHET Denise.

**2<sup>ème</sup> Prix 25 €** : Mr et Mme DUTOUR Jean-Pierre, Mr et Mme MERCIER Rémy.

**3<sup>ème</sup> Prix : 15€** : Mr et Mme VANNESTE Michel, Mr BINET Christian, Mme BOMMET Lucienne, Mr et Mme MARUITTE Hervé.

## ***MAISON BALCON COLLECTIVITES ET ENCOURAGEMENT***

**Prix : 15 € :** Mr et Mme PRUVOT Jean, Mme DEMEULENAERE Florence, Mme PICQUE Andrée, Mr et Mme GRAVET Michel, Mme BONNARD Jeannine, Mr et Mme LAURENT Patrick, Mme JOUDON Gisèle, Mr et Mme LERICHE Michel.

Le Conseil Municipal décide d'offrir en plus des bons, une plante à chaque lauréat présent à la remise des prix qui se déroulera le vendredi 11 janvier 2019 à 18h30.

Des membres du Conseil Municipal constatent et regrettent que la commission fleurissement n'ait pas été réunie pour établir le résultat. M. Robert MABILLOTTE indique que les personnes n'étaient pas disponibles au mois de juillet.

### **- REMBOURSEMENT DES CARTES ILLI CADEAUX – NOEL 2018 A MME SOPHIE FOUCAULT, ADJOINTE**

Dans le cadre de la remise de cadeaux aux enfants de Songeons à l'occasion de l'arbre de Noël de la Commune qui aura lieu le samedi 15 décembre 2018, le Conseil Municipal avait décidé d'offrir aux enfants de l'âge CM2 une carte ILLI Cadeaux de 25,00 €,

Mr le Maire explique au Conseil Municipal la difficulté d'obtenir du magasin AUCHAN des cartes multi enseignes. Pour obtenir ces cartes, Madame Sophie FOUCAULT, adjointe, a dû régler elle-même les 7 cartes ILLI cadeaux de 25,00 € chacune soit 175€, et 2 ballons foot FFF licence pour un montant de 29.90 € soit un total général de 204.90€.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour rembourser cette facture à Madame Sophie FOUCAULT.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rembourser la somme de 204.90€ à Mme Sophie FOUCAULT.

M. Frédéric LANGLOIS pose la question si une carte bancaire serait utile à la Mairie pour certains achats. Il faudrait évaluer le nombre d'occasion où celle-ci aurait été utile d'une part et mettre en place un dispositif d'utilisation sécurisé d'autre part. Aucune décision n'est prise pour le moment.

### **- DELIBERATION CONCERNANT LES HEURES COMPLEMENTAIRES ET SUPPLEMENTAIRES DE LA FILIERE CULTURELLE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'une délibération spécifique autorisant le paiement d'heures complémentaires et supplémentaires pour l'ensemble des agents stagiaires, titulaires et non titulaires de la collectivité doit être prise, à la demande de la Trésorière Municipale.

Vu la délibération du 9 mai 2017 concernant le paiement des heures supplémentaires pour le personnel des filières technique et administrative.

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu le statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la Loi n°2001-2 du 03 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,

Vu le Décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,  
Considérant que le personnel peut être appelé, selon les besoins du service, à effectuer des heures complémentaires dans la limite de la durée légale du travail et des heures supplémentaires au-delà de la durée légale de travail, à la demande de l'autorité territoriale, pour assurer la continuité du service public et répondre aux obligations réglementaires des services,

Considérant que les heures supplémentaires sont rémunérées selon l'indice détenu par l'agent et conformément aux modes de calcul définis par le décret 2010-60 du 14 janvier 2002 et que les heures complémentaires sont rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent,

Considérant que le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine (les heures effectuées au-delà relèvent du régime des heures supplémentaires).

Considérant que la rémunération des dites heures est subordonnée à la mise en œuvre par la hiérarchie de moyens de contrôle permettant de comptabiliser de façon exacte les heures supplémentaires ou le temps de travail additionnel effectivement accomplis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Autorise le paiement des heures complémentaires et supplémentaires, effectuées à la demande de l'autorité territoriale par le personnel stagiaire, titulaire et non titulaire de la filière culturelle de la collectivité, dans la limite réglementaire d'un volume qui n'excède pas 25 heures supplémentaires par mois pour un agent à temps complet et sur présentation d'un décompte déclaratif visé par Monsieur le Maire pour l'ensemble des agents dont le grade de rémunération autorise le versement d'heures complémentaires.

## **- DELIBERATION CONCERNANT LA SUPPRESSION DU BUDGET LOTISSEMENT 2<sup>ème</sup> TRANCHE, A LA DEMANDE DE LA TRESORIERE MUNICIPALE**

Vu la délibération du 28 mars 2000 créant un budget annexe relatif au lotissement, 2<sup>ème</sup> tranche, avec option TVA.

Vu que les travaux afférents à ce lotissements 2<sup>ème</sup> tranche sont terminés et payés.

Vu les fonds propres du budget communal M14 d'un montant de 296 118 FRS soit 45 142,90 FRS à l'article 16874 versés en 2000 sur ce budget annexe Lotissement 2<sup>ème</sup> tranche.

Vu le résultat global excédentaire au 31 décembre 2008 d'un montant de 27 753,04 € du compte administratif 2008.

Considérant qu'il n'y a eu aucune écriture sur l'année 2009.

Vu la délibération du 13 octobre 2009, de supprimer ce budget annexe Lotissement 2<sup>ème</sup> tranche et l'option TVA à la date d'effet du 31 décembre 2009.

Le Conseil Municipal décide de reverser le résultat excédentaire du 31 décembre 2008 d'un montant de 27 753,04 € de l'article 16874 du budget lotissement 2<sup>ème</sup> tranche au budget communal M14 qui sera remplacé par l'article 110.

## **- STATION SERVICE COMMUNALE : bilan des comptes**

Monsieur le Maire présente les comptes de la Station-service pour la période du 01/01/2018 au 30/11/2018

– Ventes		1 103 345.93 €
	Achats carburants	1 053 730.69 €
	Fonctionnement hors amortissements	33 112.28 €
	Emprunts évalués pour 12 mois	12 589.20 €
		-----
		3 913.76 €

M. Jean-Claude BAGUET précise que 899 m<sup>3</sup> de carburant ont été achetés et vendus du 1<sup>er</sup> janvier au 30 novembre 2018.

La consommation de carburant sur une année complète est estimée à 725 000 L de Gasoil et 250 000 L de Sans plomb 95 et 98.

Mme DESHAYES estime que les chiffres ne lui paraissent pas précis et quitte la séance.

M. Robert MABILLOTTE demande pour la prochaine réunion une présentation plus claire et compréhensible. Il pose à nouveau la question d'introduire de l'Ethanol dans les carburants distribués

- Contact sera pris pour se renseigner avec des pétroliers, M. Jean-Claude BAGUET s'en charge.
- Contact sera pris avec la Région qui disposerait d'un dispositif de soutien

## **- DELIBERATION CONCERNANT LA DEMATERIALISATION/ SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'ETAT POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE.**

M. François DUMARS présente au Conseil Municipal le devis de mise en place par l'ADICO concernant la dématérialisation et la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ainsi que la nécessité de s'équiper d'un certificat électronique et la signature d'une convention avec l'Etat. Le devis s'élève à 684,00€ TTC.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

## **- CONSEIL DEPARTEMENTAL : demande de subvention à déposer avant le 30 janvier 2019.**

Réflexion sur les projets et dossiers en cours qui n'ont pas encore obtenu un accord de subvention. Des dérogations ont été demandées et obtenues du Conseil Départemental pour engager les travaux d'écoulement d'eau pluviale :

- Rue de la Briqueterie
- Route de Dieppe
- Caniveaux de Séronville

Ces dossiers seront donc représentés au Conseil Départemental pour le 30 janvier 2019.

Les priorités retenues par le Conseil Municipal, pour lancer les travaux, sont une partie du Hameau de Séronville et la rue de la Briqueterie.

Rappel : une réunion est prévue le 22 janvier 2019 avec l'ensemble des partenaires pour le problème d'écoulement des eaux de la rue de la Briqueterie ; il faudra vérifier si tous les riverains concernés sont invités.

Concernant les travaux prévus au carrefour de la Place de la Halle et de la rue Crignon Fleury. Une relance par courrier sera faite auprès du maître d'œuvre.

## **- ORGANISATION DES VŒUX 2019 A LA POPULATION ET AU PERSONNEL COMMUNAL.**

Les vœux à la population auront lieu le vendredi 11 janvier 2019 à 18h30, à l'ancienne école des garçons, place de la Halle.

Au cours de cette cérémonie :

- Maisons fleuries
- Mise à l'honneur de M. Jean-Pierre CARON (membre fondateur des Pompiers), prenant sa retraite.

Les vœux du personnel communal auront lieu le mercredi 09 janvier 2019 à 11 heures.

## **- INFORMATION SUR L'EVOLUTION DE LA COMMUNAUTE DE BRIGADE DE GENDARMERIE.**

M. le Maire évoque les prochains changements dans l'organisation actuelle sur la CCPV, il est prévu un fonctionnement avec 2 pôles :

- Grandvilliers/Formerie
- Marseille-en-Beauvaisis/Songéons

Avec une extension géographique de la compétence territoriale de la communauté de brigade Marseille-en-Beauvaisis/Songéons.

## **- QUESTIONS DIVERSES.**

1. Lettre de M. COURTIN pour remercier de l'accueil qui lui a été fait le 11 novembre dernier.
2. Conférence des Maires s'est réunie le 29 novembre 2018.
3. Arrêté préfectoral du 12/12/2018 autorisant le SIAEB à exploiter la filière de traitement des pesticides au captage de Saint-Denicourt.
4. Pour la Commission de contrôle concernant le REU, documents à compléter pour les personnes de cette commission.
5. M. Robert MABILLOTTE demande si l'on ne pourrait pas réfléchir à une étude générale sur la transition énergétique
  - Etude CCPV sur le réseau chaleur zone d'équipements (écoles, centre social)
  - Géothermie
  - Panneaux solaires
  - Méthanisation

6. M. Robert MABILLOTTE souhaiterait relancer l'étude sur la station d'épuration et réseau d'assainissement.
7. M. Robert MABILLOTTE fait le point sur les ordures ménagères :
  - La chaîne de tri de Theuilloy l'Abbaye va s'arrêter,
  - Les 5 Bacs à papiers sont arrivés et installés sur la commune de Songeons, il y en a notamment 3 positionnés au même endroit avec les autres containers (carrefour de la rue Jean Touchard et la rue des Sorbiers) ; il faudrait trouver un lieu supplémentaire pour n'en laisser que 2 à cet emplacement). La commission des travaux sera convoquée pour étudier l'aménagement de l'espace au carrefour de la rue Jean Touchard et la rue des Sorbiers.
8. M. Jean-Claude BAGUET remercie M. Jean-Claude DUPUIS car il a donné un sapin et a fait le Père Noël (courrier sera réalisé pour le remercier au nom de la commune).
9. M. Jean-Claude BAGUET fait le point sur les différentes activités des agents communaux. Il est précisé qu'ils fournissent un travail remarquable. Un débat s'instaure sur les possibilités d'avancement des agents communaux du service technique. Cet avancement possible est lié aux règles de la Fonction Publique Territoriale c'est-à-dire au passage de concours pour monter en grade.
10. M. Frédéric LANGLOIS remercie l'aide des agents communaux pour la pose du sapin et remercie les enfants des associations « Rêves de gosses » et les « Bouts d'chou » pour la décoration de celui-ci.
11. Mme Pascaline HAMONIER demande un point sur les loyers impayés des locations de bâtiments communaux et le Conseil Municipal demande un état complet des locations pour le prochain conseil.
12. Mme Pascaline HAMONIER fait part d'un véhicule qui stationne sur le parking de l'école en prenant 1,5 place.
13. M. Frédéric LANGLOIS précise que certaines personnes stationnent leur véhicule sur les trottoirs de la rue Jean Touchard, rendant la circulation piétonne impossible sur les trottoirs. Un rappel leur sera fait.
14. M. Jean-François GOMEZ fait part de la réussite de l'animation du marché de Noël et des chars illuminés.
15. M. Jean-François GOMEZ fait part des regrets de la population du fait que l'union des commerçants n'a pas fait de quinzaine commerciale.
16. M. Jean-François GOMEZ demande quel type de soutien la Pharmacie de la Halle sollicite suite au courrier transmis aux conseillers municipaux. M. Frédéric LANGLOIS a rencontré les pharmaciennes qui attendent un courrier de la commune pour soutenir la mise en place d'un service de télémedecine ou de médecine à distance auprès de M. ROLLET (ARS) et Mme FUMERY (Conseil Départemental). Monsieur le Maire indique qu'un courrier de soutien a déjà été adressé

aux pharmaciennes et qu'un courrier au Directeur de l'ARS et à Mme FUMERY, conseillère départementale est fait.

17. M. Loïc TAPISSIER demande où en est la convention entre le Foyer Rural et la CCPV. Cette convention est signée par le Président de la CCPV et qu'il y a lieu de contacter la CCPV pour la remise des clés.
18. M. Loïc TAPISSIER demande à quoi correspond la taxe d'acheminement de l'abonnement dans le coût de l'électricité ? la question sera posée au Syndicat d'électricité.
19. M. Sylvain CUYER demande s'il y a une suite au plan départemental des gens du voyage. Monsieur le Maire rappelle que la Préfecture de l'Oise a soumis à la CCPV un plan départemental qui prévoit l'aide à la sédentarisation de personnes logées précairement. Les données exploitées par la Préfecture datent de 2011. Les personnes alors concernées sur Songeons ont vendu leur terrain et ne résident plus à Songeons.
20. M. Sylvain CUYER demande où en est le taillage des haies de la commune et des propriétaires ou locataires. M. Robert MABILLOTTE indique que l'entreprise chargée de ces travaux n'est pas encore disponible mais ces travaux seront entrepris prochainement.
21. M. Sylvain CUYER fait une remarque générale sur le fonctionnement des commissions qui se réunissent peu et sur la mise en place de projets pluriannuels pour la commune de Songeons.
22. Mme Sophie FOUCAULT précise que le bulletin d'information est en cours d'élaboration.
23. Mme Sophie FOUCAULT sollicite le conseil municipal pour savoir si l'organisation de Noël de la commune se poursuivra selon le même schéma. Le conseil municipal y est favorable. Il faudra peut-être se poser la question pour les tout petits qui ne peuvent pas participer au spectacle si on maintient une animation spécifique.
24. Mme Sophie FOUCAULT mentionne que le parcours sportif est terminé.

Séance levée à 23h27

Prochaine réunion le mardi 08 janvier 2019 à 19 h 30.